

COMMUNE DE VERNIER

QUESTION ECRITE

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

Location d'une buvette à la zone « Au Moulin »

Messieurs les Conseillers administratifs,

La buvette à la zone « Au Moulin » a fait l'objet d'un appel d'offres de la part de la commune :

1/ Combien de dossiers ont été présentés ?

2/ Quel dossier a été retenu ?

3/ Le dossier retenu bénéficie-t-il déjà de subventions de la part de la commune ?

4/ Selon quel critère ce dossier a été retenu ?

5/ Est-il possible de nous transmettre l'entièreté des documents ayant servis à ce processus d'attribution de la buvette ?

Merci,

Nicolas Aubert, Indépendant

Vernier, le 10 juin 2024